

## La province Sud lance un appel à projets « économie circulaire »



La province Sud et l'ADEME accompagnent dans le cadre de leur partenariat pluriannuel, les acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets en lien avec la prévention et la gestion des déchets et le développement de l'économie circulaire sur le territoire de la province Sud.

La convention province Sud/ADEME, établie sur la période 2017-2021, et reconduite sur l'année 2022, fixe une enveloppe d'intervention d'un montant de 650 MF, répartie pour moitié entre l'ADEME et la province.

Depuis 2019, une démarche d'appels à projets par thématiques a été lancée afin de favoriser le développement d'actions contribuant à l'atteinte des objectifs prioritaires ciblés dans le Schéma provincial de prévention et de gestion des déchets 2018-2022.

Ainsi, pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, des thématiques de travail ont été sélectionnées pour cet appel à projets 2022 avec pour ambition de favoriser l'émergence de projets vertueux, ancrés dans une démarche d'économie circulaire et de préservation des ressources du territoire.

### Lancement de l'appel à projets « économie circulaire »

**Le modèle circulaire proposé par l'économie circulaire, vise à développer de nouvelles manières de produire et consommer pour, d'une part, limiter la consommation de ressources et, d'autre part, réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production.**

Cependant l'économie circulaire ne concerne pas seulement les déchets, elle vise à réduire les impacts du changement climatique, de la dégradation de la qualité de l'eau, de la pollution de l'air, de l'artificialisation des sols, de la perte de biodiversité avec les conséquences sanitaires, économiques et sociales associées.

L'économie circulaire prône la philosophie « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », et s'oppose au modèle classique dit linéaire « je consomme, je jette ».

Afin de poursuivre la dynamique engagée en 2021, la province Sud et l'ADEME renouvellent leur appel à projets pour accompagner au nécessaire changement des comportements et favoriser la mutation vers l'économie circulaire.

### L'objectif de cet appel à projets

Il est de soutenir des projets innovants et/ou exemplaires sur le modèle de l'économie circulaire.

Le porteur de projet devra démontrer l'intégration du projet dans la logique globale de l'économie circulaire (positionnement du projet dans la boucle, interactions et prise en compte des différents piliers de l'économie circulaire dans la définition de son projet).

Les projets soutenus auront vocation à servir d'exemples et à être valorisés pour susciter l'intérêt de telles démarches auprès des autres acteurs potentiels.

Cet appel à projets est décomposé en 4 volets :

- volet 1 : réduction des emballages ;
- volet 2 : prévention et valorisation des biodéchets ;
- volet 3 : seconde vie des objets ;
- volet 4 : écologie industrielle et valorisation des déchets.

➔ **Consulter l'appel à projets « économie circulaire »** : <https://www.province-sud.nc/demarches/appel-a-projets-:-economie-circulaire>

## 43 projets

**ont ainsi été accompagnés via ce dispositif représentant un montant de 70 MF de subventions attribuées par les partenaires (50% province Sud / 50 % ADEME).**

### CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

